



CONTRAT DE LOCATION

Le présent contrat est conclu entre

LE PROPRIETAIRE,

La commune de LA CHAPELLE-PALLUAU, représentée par son maire, monsieur Xavier PROUTEAU
et

LE LOCATAIRE,

NOM :

PRENOM :

ADRESSE :

CODE POSTAL :

VILLE :

TELEPHONE :

MAIL :

REPRESENTANT DE l'association de l'entreprise de l'organisme Autre

DENOMMEE :

QUALITE DU RESPONSABLE (président, secrétaire...) :

Il a été convenu et convenu ce qui suit

Article 1^{er} – Désignation des locaux loués

Le présent contrat concerne la location de la salle dénommée « Espace A'CAPELLA », située 1 chemin des Ecottats à LA CHAPELLE-PALLUAU, ainsi que ses parkings et espaces verts.

Article 2 – Utilisation de la salle louée

DATES (jour et heure) du

TYPE D'EVENEMENT :

CONFIGURATION CHOISIE (voir annexe « Configurations de locations ») :

BLEUE ROUGE VERTE SONO (Config bleue) TRIBUNE CUISINE

NOMBRE DE PARTICIPANTS : personnes

MÉNAGE : OUI NON

POUBELLE : OUI NON

Mobiliers choisis : (nombre) à définir un mois avant la location en configuration rouge ou verte

- Tables rectangulaires de 8 personnes (dimension 242*76)
- Tables rectangulaire de 4 personnes (dimension 150*76)
- Tables rondes de 8 personnes (diamètre 160)
- Chaises

Afin que l'état des lieux d'entrée puisse être dressé, le locataire s'engage à se présenter le (jour) :.....

A la fin de la location, le locataire devra restituer la salle à l'heure prévue. L'état des lieux de sortie est fixé le (jour)

L'heure des rendez-vous sera fixée ultérieurement.

Article 3 – Obligation du propriétaire

Le propriétaire s'engage à mettre à disposition du locataire les équipements, selon la configuration de location choisie. Ces derniers devront être restitués en parfait état de propreté et de fonctionnement. Un inventaire du matériel sera effectué à l'état des lieux d'entrée et de sortie.

Article 4 – Obligation du locataire

4.1 Versement des arrhes

Le locataire s'engage à payer les arrhes afin de valider le présent contrat de réservation, par chèque à l'ordre du Trésor Public (chèque encaissé).

Ce montant correspond à 30 % du montant total de la location, selon les tarifs en vigueur,

soit _____ euros (détail en page 3 du présent contrat).

4.2 Versement du solde de location

Le locataire s'engage à verser le solde à l'état des lieux d'entrée (remise des clés),

soit _____ euros (détail en page 3 du présent contrat).

4.3 Cautions de location

A l'état des lieux d'entrée, le locataire remettra les chèques de caution suivants (à l'ordre du Trésor Public) selon la configuration de location retenue (voir annexe « tarifs »), à savoir :

- Chèque de 2000 euros pour la location en configuration bleue
- Chèque de 1000 euros pour la location en configuration rouge
- Chèque de 1000 euros pour la location en configuration verte
- Chèque de 500 euros pour la location de la sonorisation
- Chèque de 1000 euros pour la location de la tribune avec matériel sono/éclairage/projecteur
- Chèque de 250 euros pour la location de la cuisine
- Chèque de 265 euros pour le ménage non fait correctement

Paraphe :

RECAPITULATIF DES TARIFS DE LOCATION	TARIF	Choix du locataire
---	--------------	---------------------------

CHAPELLOIS

Associations Chapelloises (Samedi+Dimanche)		
Configuration bleue (salle entière)	150	
Sono- Vidéoprojecteur	30	
Tribune avec sono – éclairage – projecteurs compris	50	
Cuisine	50	

Particuliers chapellois	1 jour en semaine	2 jours (Samedi+Dimanche)	
Configuration bleue	200	400	
Configuration rouge	175	300	
Configuration verte	150	200	
Cuisine	50	50	
Sono - Vidéoprojecteur	30	30	
Mariage (salle entière, ménage inclus) Vendredi+Samedi+Dimanche		1100	

HORS CHAPELLOIS- Extérieurs

Associations extérieures (Samedi+Dimanche)		
Configuration bleue	450	
Configuration rouge	350	
Tribune avec sono – éclairage – projecteurs compris	100	
Cuisine	100	
Sono - Vidéoprojecteur	50	

Particuliers extérieurs	1 jour en semaine	2 jours (Samedi+Dimanche)	
Configuration bleue	275	550	
Configuration rouge	250	450	
Configuration verte	225	350	
Cuisine	100	100	
Sono- Vidéoprojecteur	50	50	
Mariage (salle entière, ménage inclus) Vendredi+Samedi+Dimanche		1400	

AUTRES

Sépulture	100	
Réveillon (configuration bleue, ménage inclus)	900	

Entreprises et organismes		
Pour 2 jours	600	
Pour 1 journée en semaine	450	
Sono- Vidéoprojecteur	50	
Tribune	100	
Cuisine	100	

Forfait Ménage		
Configuration bleue	200	
Configuration rouge	150	
Configuration verte	100	
Tribune	35	
Cuisine	65	

Déchets	60	
----------------	----	--

TOTAL DE LA LOCATION		
Arrhes de 30 % du total de la location (à reporter au 4.1)		
Solde de la location (à reporter au 4.2)		

Paraphe :

4.4 Assurance « responsabilité civile »

Le locataire s'engage à fournir une attestation d'assurance « responsabilité civile » en cours de validité pendant la location, afin de garantir tous les dégâts qui seraient causés sur le site.

Article 5 – Règlement intérieur

Le locataire a pris connaissance du règlement intérieur et la tarification de l'Espace A'CAPELLA, approuvé par le conseil municipal de La Chapelle-Palluau en date du 10/02/2021 par délibération n°10-02-2021-9, et tarifs en date du 27/07/2022 par délibération n°27-07-2022-1 et s'engage à respecter et faire respecter les conditions d'utilisation détaillées dans ce dernier.

En cas de non-respect de ce règlement, le locataire pourra voir prononcer à son encontre une interdiction définitive de location de l'Espace A'CAPELLA.

A La Chapelle-Palluau, le _____

**Signature du locataire
accompagnée de la mention
« Lu et approuvé »**

Signature de l'agent :

Récapitulatif des documents à fournir :

- Copie carte d'identité
- Attestation d'assurance pour la location temporaire de biens
- Arrhes
- Chèque de caution à l'entrée